



S.F.T. Gondrand Frères

Le Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Année de référence : 2011

Année de *reporting* : 2011

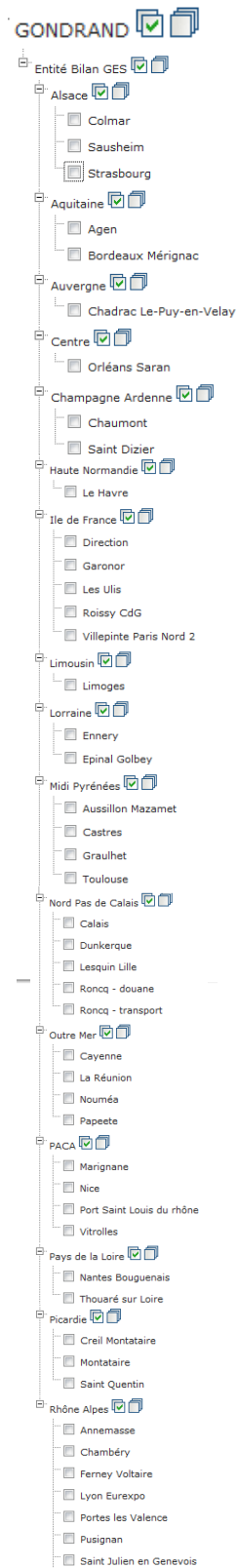
Auteur : Philippe Giannuzzi
Date de création : 12.11.2012

Synthèse des résultats de l'étude

1. Description de la personne morale concernée.

Raison sociale	S.F.T. Gondrand Frères
Code NAF	5229B
Code SIREN	602002461
Code SIRET	00187
Adresse	11, rue de Lübeck 75 016 Paris
Nombre de salariés	635
Approche retenue	Contrôle opérationnel
Description sommaire de l'activité	Société spécialisée dans le transport multimodal international, national et la logistique.

Schémas des périmètres organisationnels de la PM retenu



<p>Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie, postes, sources)</p>	<p>Le périmètre opérationnel retenu concerne près de 50 établissements et plus de 50 sites répartis sur le territoire métropolitain et dans les DROM COM.</p> <p>Selon l'établissement considéré, S.F.T. Gondrand Frères est propriétaire ou locataire des locaux.</p> <p>Pour l'ensemble des établissements et des sites soumis à la réglementation, l'étude recense et traduit en équivalent carbone et par type de gaz, les informations ou données d'activités relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'utilisation d'énergie, - aux gaz de climatisation, - aux déplacements professionnels et fret réalisés en propre.
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Année de *reporting* de l'exercice et l'année de référence.

Année de <i>reporting</i>	2011
Année de référence	2011
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel)	<p>En 2012, l'entité a recueilli les données 2011 pour effectuer son bilan et remplir son obligation réglementaire.</p> <p>L'entité juridique n'ayant pas réalisé auparavant de bilan carbone, l'année de <i>reporting</i> correspond à l'année de référence.</p> <p>Les résultats sont présentés ci-dessous.</p>

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂.

Catégories D'émission	N°	Postes d'émissions	Sources d'émissions	CO ₂ (Tonnes)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes	195,59
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles	5 752,31
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.	
	4	Emission directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.	10,584
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.	
	Sous total			5 958,49

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂.

Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution	182,277
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid **	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution	
	Sous total			182,277

** Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie «Autres émissions indirectes de GES» (scope 3).

Au total, la société Gondrand émet environ 6 000 tCO₂e sur le périmètre réglementaire (scopes 1 et 2), soit un impact équivalent à celui généré pour faire 500 fois le tour de la Terre en voiture.

Au cœur de ses activités, 80% des émissions sont générées par l'utilisation des camions en propre, avec plus de 7 millions de kilomètres parcourus en 2011.

Viennent ensuite les déplacements effectués en véhicule de location, longue et courte durée (suivi des cartes carburant), à égalité avec le poste énergie.

Les gaz de climatisation pour les bâtiments représentent une part très minoritaire – voire négligeable –, des émissions générées par les activités de la société Gondrand.

5. Les autres émissions indirectes, si la personne morale a fait le choix de les évaluer.
Gondrand n'a pas souhaité évaluer ces émissions appartenant au scope 3.

Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories "émissions directes de GES" et "émissions de GES à énergie Indirectes"	-Extraction, production et transport des combustibles consommés par la PM -Extraction, production et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM		
	9	Achats de produits ou services	-Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes -Sous traitante		
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM		
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM		
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM		
	13	Déplacement professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM		
	14	Franchise amont	Activités du franchiseur		
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel		
	16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers		
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.		
	18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est supporté par la PM		
	19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie		
	20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits		
	21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés		
	22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail		
	23	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail		
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23		
	Sous total				

*Catégories d'émissions non concernées par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode

Ces trois types d'émissions sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après.

	Postes d'émissions	N°	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autres gaz (Tonnes)	Total (tCO2e)	CO2 b (Tonnes)	Incertitude (tCO2e)	évitées (tCO2e)
Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	1	194	0,011	0,004		196		23	
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	2	5704	0,116	0,153		5 752	329	1 578	
	Emissions directes des procédés hors énergie	3								
	Emissions directes fugitives	4				0,006	11		8	
	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	5								
	Sous total		5 898	0,128	0,157	0,006	5 958	329	1 609	
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	6					182			
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	7					-			
	Sous total						182			
Autres émissions indirectes*	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	8								
	Achats de produits ou services	9								
	Immobilisations de biens	10								
	Déchets	11								
	Transport de marchandise amont	12								
	Déplacements professionnels	13								
	Franchise amont	14								
	Actifs en leasing amont	15								
	Investissements	16								
	Transport des visiteurs et des clients	17								
	Transport de marchandise aval	18								
	Utilisation des produits vendus	19								
	Fin de vie des produits vendus	20								
	Franchise aval	21								
	Leasing aval	22								
	Déplacements domicile travail	23								
Autres émissions indirectes	24									
	Sous total									
TOTAL										

 :Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées.

Les émissions évitées ne sont pas présentées dans le cadre de cette obligation réglementaire.

Catégories d'émission	Postes d'émissions	Total (TCO2e)	Méthode utilisée
Emissions directes	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Sous total		
Emissions indirectes à l'énergie	6		
	7		
	Sous total		
Autres émissions Indirectes*	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		
	18		
	19		
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
Sous total			

 :Facultatif

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes.

	<p>Certains établissements de l'entité S.F.T. Gondrand Frères comptent plusieurs locaux ou annexes. NB : pour ces établissements, les données sont transmises de manière consolidée sans distinction pour les différentes annexes. Les incertitudes sur les données d'entrée varient selon le poste considéré, c'est-à-dire selon la source d'émissions de gaz à effet de serre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour le poste "énergie", l'incertitude varie de 3% pour les consommations électriques transmises en kWh, et de 15 à 20% pour les données qui concernent les m² chauffés. Les établissements propriétaires du foncier disposent des suivis de consommation via la facturation et les données transmises pour cette étude sont fiables, exhaustives et précises. Pour ceux qui sont en location, certains ont également transmis les données précises de consommation, mais pour la plupart, la méthode des m² a été utilisée pour évaluer les émissions générées par le chauffage et l'utilisation d'électricité desdits établissements. 2. Pour le poste "hors énergie" relatif à l'utilisation de gaz de climatisation (émissions fugitives), les incertitudes sont fortes, de l'ordre de 70 à 75%. Seuls 10 sites sont climatisés. Les fuites des installations ne sont pas estimées à partir de la quantité annuelle rechargée, mais sur la base des descriptifs des climatiseurs (puissance frigo et type de gaz). 3. Pour le poste "fret", l'incertitude est supposée être de l'ordre de 5% et n'excède pas 10%. Il s'agit d'un gros poste de dépenses pour les sites qui disposent de camions en propre où les consommations sont suivies de près. 4. Pour le poste "déplacements" relatif à l'utilisation des véhicules en location longue et courte durée, le suivi des consommations est réalisé au moyen des cartes carburant. L'incertitude est donc faible et les résultats sont fiables pour ce poste. Comme pour le poste fret, elle varie de 5 à 10% maximum.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8. La motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions GES.

	<p>Pour cette première évaluation réglementaire des émissions de gaz à effet de serre, et pour être conforme aux principes de la norme ISO14064, l'étude a permis de consolider à hauteur de 90% les émissions des sources potentielles relatives à l'activité de S.F.T. Gondrand Frères. Chaque site a été soumis à un questionnaire visant à renseigner le niveau de consommation pour toutes les émissions directes (sources fixes et mobiles), et pour toutes les émissions indirectes liées à l'achat d'électricité. Seuls les gaz de climatisation des véhicules n'ont pas été pris en compte par manque d'informations.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

9. Si des facteurs d'émission, autres que ceux de la Base Carbone®, sont utilisés, présentez-les dans le tableau ci-après.

Non concerné. Les facteurs utilisés par défaut sont ceux de la Base Carbone®.

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence.

	Non concerné.
--	---------------

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES (en absence de site internet, la préfecture de région publie le bilan sur son site).

	www.gondrand.fr
--	------------------------------------------------------

Par ailleurs, la personne morale notifie au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES.

Responsable du suivi	Philippe GIANNUZZI
Fonction	Directeur du développement
Adresse	11, rue de Lübeck 75016 Paris
Téléphone	01 44 13 14 00
Courriel	philippe.giannuzzi@gondrand.fr

12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants :

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Réponse : non

- si oui, avec quelle méthode ?

	Non applicable
--	----------------

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

	Non applicable
--	----------------

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne ou par un bureau d'études ?

Auteur de l'étude	Non applicable
Temps passé en j.H	Non applicable
Coût de l'étude : - Interne (j.H) - Externe (€)	Non applicable
Durée de l'étude :	Non applicable
Les émissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement	Non applicable

- option : en cas de vérification tierce partie, le certificat peut être joint au rapport.

Synthèse des actions de réduction des émissions GES et objectif

Postes d'émissions	Actions
Emissions directes	<p>Suivre et réduire les consommations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centraliser/obtenir les données de consommation auprès des loueurs. - Réduire/diminuer le chauffage (ou la climatisation) hors journées de travail. - Selon les sites, optimiser l'isolation, l'aération et/ou la ventilation. <p>Optimiser les déplacements et la logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former à l'éco-conduite. - Equiper les véhicules de société de la navigation par GPS. - Acquérir des véhicules moins consommateurs et/ou moins émetteurs. <p>Limiter les émissions liées aux fuites de gaz frigorigènes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maintenance et le suivi des installations de climatisation. - Contrôler les quantités de recharge de gaz frigorigène.
Emissions indirectes	<p>Suivre et réduire les consommations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser et identifier les principaux postes de consommation pour les établissements anormalement "énergivores". - Former aux éco-gestes. - Limiter le nombre d'appareils électroménager, photocopieurs ou distributeur de boisson. - Favoriser l'usage des écrans plats. - Limiter le nombre d'imprimantes individuelles. - Couper l'éclairage hors période de travail.

En 2014, l'**objectif** de réduction des gaz à effet de serre est fixé à **8%** par rapport à l'année de référence (2011). Notons que cet objectif est valable à isopérimètre et activité constante.